

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2021

106x21

REMBOURSEMENT DE LOYERS POUR LES ENTREPRISES LOCATAIRES DE LA VILLE AVRIL 2021

Afin de soutenir les entreprises locataires de la commune, dont l'activité est impactée par le COVID 19, la commune des Pennes Mirabeau a mis en place un plan de soutien.

Il s'agit ainsi d'éviter la fragilisation de la trésorerie de ces activités.

Dans ces conditions et dans un contexte très exceptionnel, il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder un remboursement des loyers d'Avril 2021, pour les entreprises locataires de la commune désignées ci-dessous.

Noms	Adresses des locaux	Montants des loyers
Atelier Pierre CHABRUT	13 ave Victor Hugo	142,45 €
RÊVES DE FIL	4 rue Marcel Liotard	120,00 €
COMME UNE IMAGE	Artis Boutique 23 Ave V.Hugo	300,00 €
T.Fromentin (potier)	1 Ave V.Hugo	114,00 €

Le montant total de ces remboursements est de **676,45€**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'accorder un remboursement de loyers pour les entreprises locataires de la commune dont la liste et la période du remboursement sont précisées ci-dessus.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Avril 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI